

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

 $N^{\circ} 2022 - 048$

Séance du 6 avril 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy; BAUCULAT Annick; COLLET-DUFAYS Céline; DUCOURTIOUX Stéphane; DUGAUD Isabelle; MOINE Michel; ROGER Thierry; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DURAND Serge; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie-Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; BŒUF Jacques; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane; TERNAT Didier à BERTIN Valérie; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT ABSENT EXCUSEE: LABOURIER Dominique

Lors de sa séance du 28 juin 2021, le Conseil communautaire a souhaité créer un nouveau budget et instaurer la Taxe GEMAPI sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de couvrir le déficit annuel du service.

Les charges de fonctionnement résultent pour l'essentiel des charges de personnel, de remboursement de frais à la collectivité (fluides, téléphone), de prestation de service, de la participation au Contrat de la Haute Vallée du Cher et de la contribution statutaire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize. L'ensemble de ces charges évaluées à 144 994 € sont financées à 73% par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région, d'autres EPCI et de la Fédération de Pêche.

Le montant de la Taxe GEMAPI nécessaire à la couverture est donc de 38 505 €.

Une modification comptable majeure est intervenue en investissement car les opérations étaient inscrites en compte 23 immobilisations en cours tout en n'étant pas des opérations relevant du patrimoine de la collectivité. Dorénavant les 29 opérations sont inscrites soit en compte de tiers soit en travaux d'office, ces trois-là imposant un virement du fonctionnement pour couvrir la dépense de 1000 €. Toutes les autres opérations sont équilibrées, elles pourront cependant s'étaler sur plus d'une année.

La proposition de budget primitif du budget annexe est jointe au présent rapport.

Présentation simplifiée:

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
011 - Charges à caractère général	20 538,10 €	70 - Produits des services		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	122 640,00 €	73 - Fiscalité	38 505,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	815,00 €	74 - Subventions d'exploitation	106 489,00 €	
67 charges exceptionnelles		75 - Produits de gestion courante		
023 Virement	1 000,90 €	77 produits exceptionnels		
042 Opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre		
002 - Résultat reporté (déficit)		002 - Résultat reporté (excédent)		
TOTAL	144 994,00 €	TOTAL	144 994,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
001 - Résultat reporté (déficit)		001 - Résultat reporté (excédent)		
21 - Immobilisations corporelles		021 Virement	1 000,90 €	
16 remboursement d'emprunt		10 Dotations et fonds divers		
45 - Opérations pour compte de tiers	394 576,86 €	45 - Opérations pour compte de tiers	393 575,96 €	
041 Opérations patrimoniales	1 000,90 €	041 Opérations patrimoniales	1 000,90 €	
TOTAL	395 577,76 €	TOTAL	395 577,76 €	

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :

 De valider le projet de budget primitif du budget annexe GEMAPI pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE:0

POUR: 44

ABSTENTION : 0 Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

20 AVR. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente